

■ CLÉS

Longjumeau, le 1^{er} juin.

9 jours, 24 heures sur 24, la durée pendant laquelle le centre opérationnel départemental (COD, une cellule de crise) a été activé, « du jamais-vu » à la préfecture de l'Essonne.

19 M€ C'est la première estimation des dégâts causés par les intempéries. « Mais c'est très sommaire, et nous savons que cette somme sera beaucoup plus élevée », précise la préfète.

29 nouvelles communes touchées par les inondations ont déposé une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Elles doivent être fixées sur leur sort à l'issue du conseil des ministres de ce matin. Une liste qui complètera celle des 85 communes concernées par l'arrêté pris par le conseil des ministres le 8 juin. Soit un total de 114 communes sur 196 en Essonne. « C'est énorme, cela montre que cette catastrophe a très fortement touché le département », insiste la préfète, Josiane Chevalier.



Crosne, le 6 juin. (LP/Cécile Chevallier.)

35 collèges et des dizaines d'écoles ont été impactés.

44 routes départementales ont été fermées durant l'épisode, soit 100 km de routes.

70 agriculteurs ont été touchés par les inondations.



Chevannes, le 9 juin. (LP/Cécile Chevallier.)

100 personnes environ ont tout perdu, et seront prises en charge par un fonds d'extrême urgence.

500 entreprises ont été répertoriées comme sinistrées.

3 000 à 4 000 interventions ont été réalisées par les pompiers pendant les intempéries. Ils poursuivent leurs efforts avec les opérations de pompage toujours en cours.

Dossier réalisé par CÉCILE CHEVALLIER
et SÉBASTIEN MORELLI

Les leçons d'une crue

L'Essonne a vécu, du 29 mai au 7 juin, un épisode d'une ampleur exceptionnelle. Voici les pistes sur lesquelles travaillent élus, syndicats de rivière et services de l'Etat pour mieux faire face à l'avenir.

Réviser les plans anti-inondations

ILS SONT AU NOMBRE de cinq en Essonne. Un sixième est en projet. Les PPRI (plans de prévention des risques d'inondation) sont des documents, établis par arrêté préfectoral, qui ont pour but de fixer les règles relatives à l'occupation des sols et à la construction des futurs biens, afin de limiter les risques d'inondation. Ils se déclinent en différentes couleurs : rouge (inconstructible), orange, bleu foncé, bleu clair et blanc. Dans le département, ils « zonent » les principaux cours d'eau : l'Essonne, l'Orge (en aval), la Seine, l'Yvette et l'Yverre. Pour Xavier Dugoin, président du Siarce, syndicat gérant la rivière Essonne, la « principale leçon

à tirer de ces inondations, c'est que ces PPRI doivent être révisés ». Ce que confirme Josiane Chevalier, la préfète. De nouveaux périmètres d'expansion ont été modélisés. La question sera évoquée le 22 juin, lors d'une réunion avec les maires et les syndicats des cours d'eau.

Une urbanisation à contrôler

« L'exemple le plus frappant, c'est La Ferté-Alais, estime Xavier Dugoin. Des habitations situées en zone bleue ont été largement inondées, ce qui montre que les documents, essentiellement basés sur la crue de 1982, ne sont plus adaptés. Et surtout, il faut interdire toute nouvelle

construction dans les zones sensibles. » La maire de la commune, Marie-Annick Piere (SE), ne peut qu'acquiescer. « Il faut arrêter de densifier des centres-villes comme celui de La Ferté-Alais, traversé par l'Essonne, martèle l'élue. Je ne comprends même pas comment on a laissé construire certaines maisons si proches d'un cours d'eau dans le passé. Mais quand des promoteurs lancent un programme conforme, nous, élus, n'avons aucun levier pour l'empêcher. »

Certains habitants ont déjà anticipé ces futures révisions. A Mennecy, des riverains du Clos-des-Anglais, ont fait venir un huissier pendant les

intempéries. « Nous voulions garder des preuves que nous n'avons pas été touchés par la crue de l'Essonne, confie Jean Férét, également élu. Car nous craignons des renforcements de PPRI, qui pourraient nous contraindre à des travaux de sécurisation de nos maisons. »

Bernard Sprotti (LR), maire de Breuille, a constaté que les 500 habitations inondées dans sa commune étaient « quasiment toutes situées dans les zones recensées par le projet de PPRI de l'Orge et de la Salle-moulle ». « Nous avons aussi des sinistrés sur le versant Rémarde, un cours d'eau pour lequel il n'y a pas de PPRI ni de projet, poursuit l'élue. Mais nous avons dressé localement une cartographie des zones inondées, qui nous servira de base pour de prochains aménagements, comme un bassin de rétention. »

A Yerres, Nicolas Dupont-Aignan (DLF) se félicite d'avoir gelé toutes les constructions en bordure de rivière, à son arrivée, en 1995. « Ça a plutôt bien fonctionné, même si nous avons un problème d'évacuation d'eau rue des Pâquerettes. »

Sur l'Orge, où des terrains sont rachetés depuis quarante ans pour éviter l'urbanisation, le PPRI est en cours d'adoption. Cette crue ne devrait pas le modifier, selon Jean-Marc Bouchy, du syndicat de l'Orge. « Il a été calculé sur la base d'une crue centennale, plus forte que celle que nous venons de vivre. » Mais ces événements pourraient accélérer son adoption. « La protection des personnes est une question sur laquelle je suis intransigeant, conclut la préfète. Ce chantier de révision de PPRI sera donc mené très attentivement. »



Montgeron, le 3 juin. Des zones pavillonnaires ont été inondées par l'Yverre. (DR.)

Analyser les records enregistrés pour les rivières

SI, POUR LA CRUE de la Seine, il existe des précédents plus importants, les crues de l'Essonne, l'Orge, l'Yvette et l'Yverre ont battu tous les records. Pour Josiane Chevalier, la préfète, cela a un rapport avec le « dérèglement climatique, et ça ne va pas s'arrêter. Il faut en tirer tous les enseignements possibles ». « Cette crue nous a permis de connaître les capacités des bassins de rétention, ce qui pouvait passer en nombre de m³/s par tel ou tel ouvrage, complète son directeur de cabinet. »

■ L'Yverre

La dernière grande crue de l'Yverre datait de l'hiver 1978. Celle-ci l'a surpassée avec un pic de débit de 133 m³/s au lieu d'environ 2,5 m³/s en temps normal. Ici, comme ailleurs, la question est de savoir si cela est lié à un changement climatique — ce qui serait inquiétant car synonyme de reproduction — ou si c'est un événement qui restera exceptionnel.

■ L'Orge

Cette crue a surpassé les précédentes de 1978, 1999 et 2001. Le débit habituel d'environ 3 m³/s est passé à 45 m³/s. Au syndicat de l'Orge, on estime qu'il s'agit d'une crue cin-

quantennale. Fort heureusement pour la vallée de l'Orge, le pic de crue de la Seine s'est produit en décalé, permettant à l'Orge de s'évacuer correctement dans le fleuve, évitant ainsi une catastrophe.

■ L'Essonne

Les débits atteints à certains endroits, 36 m³/s, au lieu de 2 ou 3 m³/s habituellement, n'avaient jamais été vus ni même simulés. « Nous ne savons pas encore s'il faut revoir les cartes, ou s'il faut considérer cet événement comme exceptionnel, confie Xavier Dugoin, le président du Siarce. Mais il faudra en tenir compte. »

■ L'Yvette

Pour contenir les débordements de ce cours d'eau, le Siahvy dispose de bassins de rétention d'une capacité de 2 millions de m³. « Or il en est arrivé huit fois plus, détaille Michel Barret, le président du syndicat. Pour l'Yvette, nous étions sur des schémas de crue vingtennale. Cet épisode a été classé d'occurrence supérieure à une crue cinquantennale. Nous changerons nos plans de prévision, mais pour passer à des modèles de crue de 25-30 ans. Pas 50, nous n'en avons pas les moyens. »

Une conscience du risque à intégrer, des réflexes à adopter

■ Ceux qui ont connu les crues de 1978, 1982 ou 1983 ont peut-être pensé que les barrages les protégeraient. Pour les plus jeunes, il s'agissait juste de jolies petites rivières calmes. « Il faut changer cette culture, et avoir désormais conscience du risque, martèle Jean-Baptiste Ferrero, directeur de la communication au Syndicat mixte pour l'assainissement et la gestion des eaux du bassin-versant de l'Yverre (Syage). La puissance publique ne peut pas tout, on ne peut maîtriser totalement une rivière. Les citoyens doivent en être conscients et veiller à leur propre sauvegarde. »

Pour cela, il faut adopter certains réflexes, comme ranger les papiers importants en hauteur, ne pas aménager son sous-sol quand on vit près d'une rivière, mettre si possible l'électricité hors d'eau... Cela implique des piqures de rappel régulières et, là, il y a du travail. « Il y a quelques semaines, nous avions proposé à des maires des réunions d'information sur le sujet, se souvient Jean-Baptiste Ferrero. On nous a répondu qu'il ne fallait pas affoler les populations... »



Crosne, le 4 juin. Les pompiers ont patrouillé en barque dans les rues.

A Palaiseau, la majorité des habitants des zones à risques possèdent des pompes, des groupes électrogènes et avaient déjà surélevé leurs meubles de sous-sol. « Mais nous n'avions jamais envisagé de tels niveaux d'eau, confie Catherine. Nous avons acheté notre maison il y a quarante ans, essentiellement séduits par l'Yvette qui coule au fond du jardin, tout en étant conscients du risque. Mais le danger auquel on pensait n'avait rien de comparable à ce qu'on a subi. »

hors normes



Echarcon, le 6 juin. Cet ouvrage hydraulique, qui a coûté 5 M€, a préservé Corbeil-Essonnes de la crue de l'Essonne. (LP/C. Ch.)

Entretenir les réseaux et investir dans les ouvrages hydrauliques

Si le génie humain ne peut pas tout, les ouvrages hydrauliques présents sur les cours d'eau peuvent parfois éviter la catastrophe. « Certains ont bien fonctionné, insiste Josiane Chevalier, préfète de l'Essonne. Ils sauvent des vies humaines. » C'est le cas de l'ouvrage hydraulique d'Echarcon commandant l'inondation des marais, qui peuvent contenir jusqu'à 600 000 m³ d'eau (500 000 m³ ont été déversés), et qui a permis de sauver Corbeil de la crue de l'Essonne. Des investissements qui ont un coût : 5 M€ pour le barrage d'Echarcon, inauguré en 2011. « Ce sont des ouvrages qui coûtent cher, reconnaît Xavier Dugoin, le patron du Siarce, syndicat gérant cette rivière. Mais sommes-nous prêts à investir de grosses sommes pour des ouvrages qui ne serviront que rarement ? Pour les

200 000 habitants des 50 communes adhérentes au Siarce, nous avons déjà 2 000 km de réseaux d'eau potable et d'assainissement. Cela coûte cher à entretenir. » Sur l'Orge, la douzaine de bassins de retenue, d'une capacité de 2,5 millions de m³ a été saturée dès le 1^{er} juin. Seul celui du Trévoix, à Bruyères-le-Châtel, a continué à jouer son rôle. Côté Yvette, tout était saturé. « On peut toujours augmenter les capacités de retenue, mais le coût est exorbitant pour un événement rare, plaide Jean-Marc Bouchy, directeur du syndicat de l'Orge. D'autant qu'aucun ouvrage ne peut retenir une crue majeure. » Ce que confirme Jean-Baptiste Ferrero du syndicat de l'Yerres : « Nous avons des ouvrages régulateurs pour ralentir, voire stopper une petite crue. Mais au-delà d'un certain point, ce n'est plus

possible. Il faut éviter d'imperméabiliser les sols en urbanisant. Même en zone agricole, l'eau ruisselle car les terrains sont drainés et labourés dans le sens de la pente. Les terres ne retiennent plus l'eau, il n'y a plus de haies, d'arbres. » Au Siahvy (syndicat de l'Yvette) non plus, pas de projets pharaoniques. « Nous pourrions aménager des zones d'extension de crue de 300 000 m³, cela représente 15 % de la capacité actuelle, avance Michel Barret, président du syndicat qui réunira le 28 juin tous ses élus membres. Nous allons aussi poser davantage de sondes de mesure. Et poursuivre des chantiers, comme à Gif autour de la restauration de la Mérentaise (un affluent de l'Yvette), qui a suscité beaucoup de polémiques mais sans lequel toute la ville aurait été inondée. »

Des parades ancestrales à remettre au goût du jour

PENDANT LES INONDATIONS, les plus anciens ont évoqué les crues précédentes, comme celles des années 1980. Mais dans beaucoup de communes sinistrées, les habitants assuraient qu'ils n'avaient « jamais connu de telles situations ». Ce sont pourtant eux qui ont aiguillé certaines communes, comme Dannemois et Soisy-sur-Ecole, touchées par les crues dès les premiers jours d'intempéries. Dès le dimanche 29 mai, plusieurs habitations de Dannemois sont sous l'eau. Les voisins de Soisy ne sont pas épargnés par le débordement de l'Ecole.

La rivière déviée vers une prairie

Les maires des deux communes unissent leurs efforts et décident, le 31 mai, de créer une brèche dans le lit de la rivière pour dévier l'eau et favoriser son déversement dans une prairie, après avoir obtenu l'accord des exploitants des champs concernés. « C'est le conseil des sages, récemment installé dans le village, qui nous a parlé de cette solution, raconte Fabien Kees, maire (SE) de Dannemois. Ses membres le tenaient de leurs parents, voire de



Dannemois, le 31 mai. Pour atténuer les inondations, les communes de Soisy-sur-Ecole et de Dannemois ont créé une brèche. Un système qui leur a été soufflé par les anciens. (Twitter)

leurs grands-parents, qui ont connu des crues au début du XX^e siècle, voire au XIX^e. Avec la préfecture, nous avons étudié cela de près, car c'était tout de même risqué, il ne s'agissait pas de créer des inondations ailleurs. Il fallait pouvoir con-

trôler le déversement de façon progressive, pour que la terre puisse absorber l'eau au fur et à mesure. » La brèche est restée soixante-douze heures, ce qui a permis d'abaisser de quelques centimètres le niveau d'eau dans les maisons.



Le Plessis-Pâté, vendredi. Un collectif de riverains s'est constitué contre une nouvelle résidence, accusée de pomper l'eau des nappes phréatiques. (LP/FL)

Les constructions qui pompent l'eau font débat

A MORSANG-SUR-ORGE, comme au Plessis-Pâté (*lire par ailleurs*), deux immeubles récents ont été érigés avec des parkings souterrains. Problème, les nappes phréatiques affluent à ces endroits. Et les promoteurs sont donc contraints de pomper sans discontinuer cette eau souterraine, pour que les parkings ne soient pas inondés. « C'est une aberration écologique qui pose de vrais problèmes », estime, par exemple, Marianne Duranton, opposante municipale (UDI). Alors qu'à Sainte-Geneviève, comme dans d'autres communes, les constructeurs choisissent parfois de sacrifier un étage. De mettre les parkings en rez-de-chaussée et les habitations à partir du 1^{er} étage, pour limiter les désagréments.

Et à Morsang, les intempéries sont passées par là. Les sous-sols de la résidence de la rue Paillard ont été envahis par les eaux. Mais la situation n'est pas exceptionnelle, et pas uniquement due aux crues : c'est la quatrième fois en un an. Les habitants de cet immeuble sont obligés de laisser leurs voitures dans les rues étroites avoisinantes. Et pour quelques jours encore, le parking souterrain est inutilisable.

« On va installer des pompes supplémentaires, avec des tuyaux deux fois plus gros pour un débit deux fois

supérieur afin que cela ne se reproduise plus », commente un cadre du bailleur 3 F, responsable du site. « Nous n'avions pas prévu que cela pompe autant, et les machines n'ont pas tenu, reprend-il. Parce que nous sommes contraints, ici, de les faire fonctionner sans arrêt. Elles puisent l'eau de la nappe qu'elles reversent dans le bassin extérieur. Ce dernier, lui, coule vers les eaux pluviales. »

Des habitants de ces logements pestent contre ces inondations. « Les

« Les ascenseurs sont en panne à chaque fois à cause de ça »

Une locataire handicapée de Morsang

ascenseurs sont en panne à chaque fois à cause de ça », soupire une locataire handicapée. Les voisins ont, eux, déjà saisi le préfet et le tribunal administratif. En vain. « La maire voulait absolument densifier au maximum le vieux bourg, mais c'était une évidence que cette résidence n'était pas adaptée », affirme Marianne Duranton.

« Déjà, on ne parle pas d'une nappe phréatique avec de l'eau potable, mais de l'eau de ruissellement. Et il y en a partout sous la commune, rectifie Marjolaine Rauze, le maire PCF. Pour l'instant, les seules personnes importunées sont les locataires qui ont vécu ces inondations des sous-sols. J'ai demandé à 3 F de trouver une solution rapidement. Nous suivrons attentivement ce dossier. Et nous organiserons une réunion dès que cela sera résolu. »

F.L.

Au Plessis-Pâté, on craint des fissures dans les maisons

Personne dans ce quartier du Plessis-Pâté ne possède de cave enterrée. Sauf la résidence Kaufman & Broad, en cours de construction, qui comptera l'an prochain une soixantaine de logements. Cet édifice de 12 m de haut s'installe dans un quartier pavillonnaire. « Notre sous-sol est argileux, comme dans de nombreuses zones de l'Essonne, rappelle Jacques, l'un des riverains. Depuis qu'ils ont construit le parking souterrain, ils pompent sans arrêt l'eau de la nappe phréatique. Le risque, c'est d'assécher le sol et que nos maisons se fissurent. Ici, l'eau est entre - 2,5 m et - 1 m sous terre. »

Ce collectif de riverains a rencontré le maire, puis envoyé un courrier à la préfecture. Sans réponse, il s'est tourné vers le tribunal administratif auquel il demande la suspension des

travaux. Et, a minima, qu'un état des lieux de leurs pavillons soit effectué, en prévision d'un comparatif, « pour que l'on puisse constater les dégâts futurs », détaille Chantal, une autre habitante.

« Le PLU (NDLR : plan local d'urbanisme) n'est pas respecté sur plusieurs points de détail : les trottoirs, les places de stationnement, notamment », reprend Jacques. « On est sur une nappe de plusieurs kilomètres carrés, une petite pompe ne changera pas grand-chose, balaye Sylvain Tanguy, le maire PS du Plessis-Pâté. On a bien expliqué tout ça déjà. On effectue tous les contrôles à chaque fois que les habitants nous saisissent d'un problème. Je comprends les craintes des riverains. Mais des gens, dont c'est le métier, ont validé tout ce qui est fait actuellement. »

F.L.